

COMMUNE DE LABEGUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU JEUDI 16 MARS 2023**

L'An deux mille vingt-trois et le jeudi seize mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 09 mars 2023

Présents : Mmes BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, Mme HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves

Absents excusés : Mme BERNARD-MARTINEZ Nathalie, M. GOSSE Pascal, M. VERNET David, M. VOLLE Jean-Luc

Procurations : Mme BERNARD-MARTINEZ Nathalie à DUCHAMP Cécile, M. GOSSE Pascal à M. DURAND Gérald, M. VERNET David à M. BESSON Jonathan, M. VOLLE Jean-Luc à Mme HUOT Michèle

Secrétaire de Séance : Mme DUCHAMP Cécile

N° 08/2023

OBJET : Remplacement de deux portes à la bibliothèque municipale – Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle, au Conseil Municipal, l'obligation de remplacer deux portes obsolètes à la bibliothèque municipale afin de respecter la réglementation concernant l'accessibilité et la sécurité des établissements recevant du public (ERP).

Monsieur le Maire présente au Conseil les devis des trois entreprises consultées : Les Stores du Vivarais, Menuiserie Laurent et Roux & Fils.

Après consultation des offres, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise Menuiserie Laurent pour un montant de 4 718.1 € HT soit 5 661.72 € TTC

Le Maire sollicite l'autorisation de signer le devis de l'entreprise retenue et de solliciter le fond de concours auprès de la CCBA à hauteur de 80% du montant HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- à signer le devis de la société Menuiserie Laurent pour un montant de 5 661.72 € TTC
- à solliciter le fond de concours de la CCBA pour un montant de 3 774.48 €, soit 80% du montant HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,



Jean-Yves PONTHER